

Le Grand Hamster, un animal pas si commun



Table des matières

Le Grand Hamster d'Alsace : Présentation	3
Classification	3
Description	3
Où habite le Grand Hamster ?	4
Répartition	4
Habitat naturel	4
Domaine vital	5
Le terrier	5
Biologie et comportement	7
Régime alimentaire	7
Mœurs	7
Hibernation	7
Cycle de reproduction	7
Dangers et menaces	9
Prédateurs naturels	9
Menaces	9
Protéger le Grand Hamster : quelques dates importantes	12
Pour en savoir plus	15

Le Grand Hamster d'Alsace : Présentation

Classification

Classe : Mammifères

Ordre : Rongeurs

Famille : Muridés

Nom latin : *Cricetus cricetus* (Linné, 1758)

Noms communs : Hamster commun, Grand Hamster, Hamster d'Europe, Marmotte de Strasbourg, Kornfarel.

Description

Poids adulte : 150 à 550 g (les mâles sont plus gros que les femelles).

Taille adulte : tête + corps : 20 à 27 cm / queue : 3 à 6 cm.

Couleur du pelage : tricolore. Le pelage dorsal est roux clair avec des taches blanches sur le museau, les joues, la gorge et les flancs à l'arrière des pattes antérieures. Le ventre est noir.

Durée de vie : 1 à 2 ans en milieu naturel (en captivité, il peut vivre jusqu'à 4 années).

Le Grand Hamster d'Alsace est un animal d'aspect robuste dont la morphologie peut faire penser à celle d'un cochon d'Inde. Il est doté d'une queue courte, semée de poils courts, et de pattes puissantes. Sa morphologie est parfaitement adaptée à un mode de vie fouisseur et sa couleur tricolore permet de l'identifier facilement.

Attention à ne pas confondre le Grand Hamster d'Europe (*Cricetus cricetus*) avec l'un de ses cousins plus connu : le Hamster doré (*Mesocricetus auratus*), que l'Homme adopte et met en cage comme animal de compagnie. Le Hamster doré n'existe pas à l'état sauvage en Europe de l'ouest, car il est originaire de Syrie. Le Grand Hamster, lui, vit dans toute l'Europe. Comme son nom l'indique, il est beaucoup plus gros et plus puissant que le Hamster doré. Il est aussi beaucoup plus agressif et ne peut absolument pas être apprivoisé. Leur pelage est aussi très différent : le Hamster doré, contrairement au Grand Hamster, n'a pas le ventre noir.



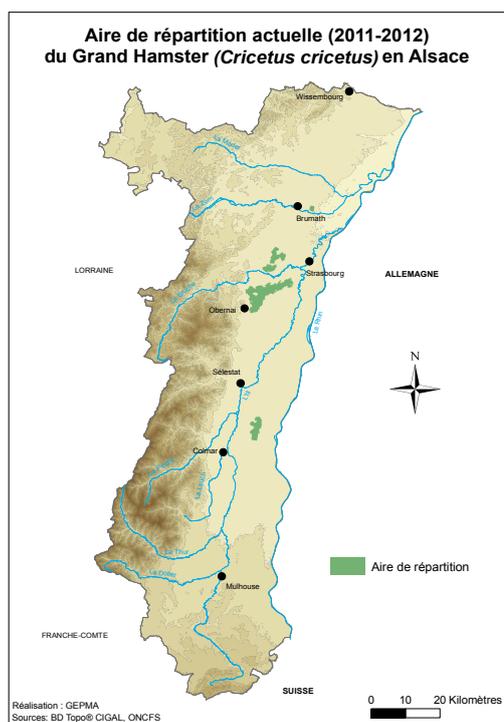
© Julien Eidenschenk - ONCFS

Où habite le Grand Hamster ?

Répartition

Son aire de répartition s'étend de l'Asie mineure jusqu'au Pays-Bas, l'Allemagne et l'extrême est de la France, en passant par l'Europe orientale et centrale. Les populations d'Europe occidentale sont isolées et en très fort déclin. Il en est tout particulièrement ainsi pour la population alsacienne.

La présence du Grand Hamster en Alsace est ancienne. Elle serait liée à une phase d'extension de l'espèce survenue au Pléistocène. Des ossements retrouvés dans les alluvions vosgiennes quaternaires de la basse terrasse de Lingolsheim étayent cette hypothèse.



A la fin du siècle dernier, la présence du Hamster commun a été déterminée dans au moins 387 communes alsaciennes. En 1985, 256 communes abritaient l'espèce. Depuis, l'aire de présence n'a cessé de diminuer et les comptages 2012 ont révélé que le Grand Hamster était présent dans seulement 19 communes alsaciennes. La population haut-rhinoise est pratiquement éteinte et elle ne compterait plus que quelques individus isolés répartis sur 2 communes (comptages 2012, ONCFS). Dans le Bas-Rhin, la population s'étend actuellement sur quelques communes (17 au total) situées à l'ouest/sud-ouest de Strasbourg dont Obernai, Blaesheim, Duttlenheim, Duppigheim, Entzheim, Geispolsheim et Innenheim. Les densités de population y sont très faibles. Elles peuvent être considérées comme relictuelles dans le reste du département.

L'Alsace abrite la seule population française de l'espèce. Elle constitue la limite occidentale de répartition de l'espèce.

Habitat naturel

Originaire des steppes et des plaines de Russie et de l'Europe de l'Est, le Grand Hamster a su s'adapter chez nous aux paysages modelés par l'Homme. Cependant, il ne creuse pas son terrier n'importe où. En effet, le Grand Hamster est intraitable sur la qualité du sol : celui-ci doit être ferme mais pas trop dur. Sec, mais pas trop friable. L'eau de pluie doit s'y évacuer facilement et la nappe phréatique ne doit pas être trop proche de la surface (au minimum à 120 cm de profondeur). Toutes ces qualités sont indispensables pour garantir la stabilité et le confort du terrier. Il n'y aura donc jamais de hamster dans les terrains caillouteux ou trop sablonneux, ni dans les marais. Par contre, il est possible de rencontrer un terrier aux abords d'une rivière. Dans ce cas, le Grand Hamster prend garde à

ne pas descendre en dessous du niveau de l'eau car il aurait des risques d'infiltration voire d'inondation de son terrier

En Alsace, l'espèce est inféodée aux milieux de cultures, uniquement dans les zones de sols profonds lœssiques, argileux ou sablo-limoneux non-inondables. Un couvert végétal assurant nourriture et protection contre les prédateurs lui est indispensable. Autrefois, il se trouvait surtout dans les céréales à paille d'hiver et les luzernières mais celles-ci ont petit à petit régressé avec le recul de l'élevage et l'extension de la monoculture de maïs.



Domaine vital

Grâce aux sécrétions des glandes odorantes situées sur ses flancs, le mâle délimite un territoire dont la surface, bien que pouvant couvrir près de 8 hectares, s'étend généralement sur 1,8 à 2,6 ha. Le territoire d'une femelle est souvent moins large que celui du mâle et les deux domaines vitaux peuvent se chevaucher. L'étendue du territoire varie en fonction de la disponibilité alimentaire.

Le terrier

Pour creuser, le Grand Hamster utilise ses pattes avant, ou ses dents si le sol est trop dur. Il refoule la terre sous son ventre et la rejette avec ses pattes arrière jusqu'à l'entrée de la galerie, ce qui forme des petits remblais caractéristiques à côté du trou.

Les terriers mesurent de 1 à 2 mètres de profondeur. Ils sont généralement pourvus de deux chambres d'habitation (une pour l'été et une pour l'hiver plus profonde), de plusieurs réserves à provisions, de fosses à excréments et de tunnels de sortie verticaux d'un diamètre de 5 à 9 cm. Ils comptent, en général, deux ouvertures pour les terriers des mâles, et 5 à 10 pour ceux des femelles.

Coupe transversale d'un terrier de Grand Hamster

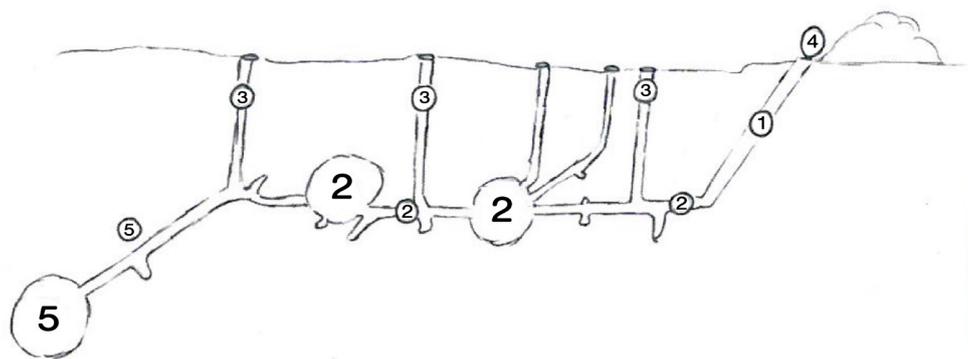
1 : galerie inclinée

2 : galeries horizontales, chambres d'été et réserves à provision

3 : galeries verticales, qui servent d'entrée et de sortie

4 : galerie inclinée, avec monticule de terre

5 : chambre d'hiver



- **Les galeries** : le Grand Hamster entre et sort généralement par les galeries verticales. La galerie inclinée a servi à creuser le terrier, c'est la raison pour laquelle on trouve souvent un monticule de terre devant l'entrée.

- **Réserves à provisions** : pour ne pas mourir de faim l'hiver, le Grand Hamster passe une partie de l'été à récolter de la nourriture qu'il stocke ensuite dans des chambres spéciales. Pour transporter sa nourriture et effectuer ses réserves, il utilise ses abajoues, sortes de sacs naturels qui s'étendent depuis l'arrière des joues jusqu'aux épaules. Cela présente de nombreux avantages :

- le transport est facilité
- l'animal peut retourner à son terrier pour consommer ses aliments à l'abri des prédateurs. Il prend alors tout ce qui lui semble comestible et ne fait le tri qu'une fois à l'abri dans son terrier.

Les réserves peuvent atteindre une douzaine de kilos par individu.

- **Chambres** : il y a toujours deux chambres, une pour l'été et l'autre pour l'hiver. La chambre d'été n'est jamais située à plus d'1 m de profondeur alors que celle d'hiver peut être creusée jusqu'à 2 m voire 2,5 m. En effet, le Hamster commun doit être à l'abri du gel lorsqu'il hiberne.

Les chambres sont tapissées de paille et d'herbes fines. Pour dormir, le rongeur s'y roule en boule afin de conserver sa chaleur.

- **Les fosses à excréments** : ce sont les petites impasses le long des galeries dessinées sur le schéma de la page 5. Il faut savoir que le Grand Hamster est un animal très propre, qui évite d'uriner ou de déféquer n'importe où. Ainsi, il creuse des impasses le long des galeries au moment de la construction du terrier qui lui serviront de « crottoirs ».



Biologie et comportement

Régime alimentaire

Jusqu'à l'âge de 6 jours, l'alimentation du hamster est exclusivement lactée. Par la suite, le jeune animal commence à intégrer les végétaux dans ses repas puis adopte un régime omnivore à partir de l'âge de 4 semaines. Son alimentation est alors composée de :

- végétaux divers et variés, qui constituent 80% de son régime alimentaire. A la sortie de l'hiver, il préfère les graines de légumineuses (luzerne, trèfle). En été, il consomme surtout des céréales cultivées (maïs, blé, orge, avoine, seigle), des pommes de terre, des choux ou encore des betteraves sucrières ou fourragères.

- petits animaux : insectes, vers de terre, grenouilles, lézards, oisillons ou encore petits rongeurs.

Mœurs

Espèce essentiellement crépusculaire et nocturne, le Grand Hamster sort surtout le soir et reste dans son terrier la journée. Il peut malgré tout être vu exceptionnellement en plein jour.

C'est un animal solitaire et très agressif envers ses congénères. Les animaux s'évitent soigneusement et l'unique période où deux individus se tolèrent est la phase où la femelle est réceptive pour être fécondée. Un mâle peut alors côtoyer une femelle 2 ou 3 jours par an.

Hibernation

La période d'hibernation s'étend de septembre à avril, les mâles entrant et sortant d'hibernation environ 1 mois avant les femelles. Chaque hamster s'abrite alors dans son terrier et bouche soigneusement les entrées avec de la terre. Le hamster hibernant traverse alors des phases d'hypothermie profondes (baisse de sa température corporelle à environ 10°C) et de courtes phases d'activité où la température de son corps remonte à 37°C environ. Ces phases d'activité permettent au rongeur de se nourrir (il aura pris grand soin d'emmagasiner une importante réserve de provisions avant l'hiver) et de faire ses besoins.



Cycle de reproduction

La période de reproduction s'étend d'avril à août. A la sortie d'hibernation, les mâles, qui sont polygames, visitent plusieurs terriers à la recherche de femelles en œstrus. Au moment de la reproduction, des distances extrêmement importantes sont parcourues.



La gestation dure une vingtaine de jours. La femelle donne naissance à 2 portées (plus rarement 3), comptant chacune une moyenne de 7 jeunes, nus et aveugles. La femelle s'occupe seule de l'élevage et allaite ses petits pendant 3 semaines. Par la suite, les jeunes s'émancipent et s'empressent de s'installer dans un nouveau territoire. Les individus sont sexuellement mûres à l'âge de 2-3 mois (mais ne se reproduisent généralement que l'année suivante).

Dangers et menaces

Prédateurs naturels

La prédation est la principale cause de mortalité chez le hamster commun, notamment lors de la reproduction et de la sortie d'hibernation. Les sorties hors du terrier sont toujours des moments critiques pour le rongeur, qui doit alors se montrer très prudent. Il sort tout d'abord la tête à l'entrée de son terrier, renifle et scrute attentivement les alentours, à l'affût du moindre bruit ou mouvement suspect. Ce n'est qu'à la condition que tout soit calme qu'il s'aventure hors de son repaire.



© Samuel Audinot - CG68

Dans notre région, les principaux prédateurs du Grand Hamster sont le Renard roux, les mustélidés (fouine, putois, hermine) et les rapaces diurnes (buse variable principalement) ou nocturnes (hibou moyen duc, chouette hulotte). Près des habitations humaines, les carnivores domestiques (chien et chat) peuvent également représenter un grand danger.



© Samuel Audinot - CG68

Face à un ennemi, le Grand Hamster se montre très courageux et agressif : il se dresse sur ses pattes arrière, émet des grognements inquiétants et des grincements de dents et gonfle ses abajoues. Il attaque alors son adversaire en sautant jusqu'à 1 m de haut et il mord sans lâcher prise. Il est évident que cette tactique n'est utilisée que lorsqu'il est acculé, sinon le rongeur, même téméraire, préfère la fuite.

Menaces

Le Grand Hamster a fait l'objet de destructions massives dans la première moitié du 20^{ème} siècle (noyade des terriers, lutte chimique) renforcées dans les années 1950 par la modification des pratiques agricoles. Ce facteur général regroupe diverses menaces spécifiques, plus ou moins importantes :

- **La diminution de la diversité des espèces végétales cultivées** : l'extension de la monoculture de maïs au détriment de la luzerne, du blé, etc. est doublement défavorable au Grand Hamster. Bien que les épis de cette céréale rentrent dans la composition de son régime alimentaire, le maïs ne lui offre aucune couverture végétale au printemps et une couverture de faible qualité



en été par rapport aux prédateurs terrestres. En revanche, le Grand Hamster montre un intérêt pour les luzernières et céréales d'hiver qui lui fournissent nourriture et couvert dès sa sortie d'hibernation.



- **Les labours précoces** : le labour des cultures immédiatement après la moisson enfouit une partie de la nourriture et limite par conséquent les possibilités d'amassage de réserves alimentaires.



- **Les pesticides** : l'emploi de pesticides (herbicides et insecticides) entraîne la raréfaction, voire la disparition, de la flore et de l'entomofaune des cultures, donc une diminution des ressources alimentaires.

- **La diminution des surfaces cultivées en luzerne** : la très forte diminution de ces surfaces prive l'animal à la fois du couvert végétal qu'il recherche, et d'une source importante de nourriture.

- **Les remembrements** : en supprimant haies, talus, fossés et bordures herbeuses, les remembrements ont certainement joué un rôle non négligeable dans le déclin du Grand Hamster. L'augmentation de la taille des parcelles impose des déplacements plus importants à l'origine d'une prédation accrue.

- **L'arrosage intensif du maïs**

D'autres causes du déclin du Grand Hamster en Alsace peuvent être avancées :

- **Les destructions volontaires** : légitimées par arrêté préfectoral, les campagnes collectives de destruction (empoisonnements au phosphore d'aluminium ou Phostoxin) menées de 1964 à 1990 dans près de 120 communes alsaciennes ont largement contribué au déclin de l'espèce. Elle bénéficie aujourd'hui d'une protection totale, les agriculteurs étant indemnisés en cas de dégâts importants sur les cultures. Des actes de destructions illicites, issus d'une longue tradition de piégeage et d'empoisonnement, ont longtemps été pratiqués par des agriculteurs. Aujourd'hui, ce phénomène semble maîtrisé.

- **La perte et le morcellement d'habitats** : l'accroissement de la surface occupée par le «bâti» (zones commerciales, lotissements, etc.) et les nouvelles infrastructures routières restreignent l'habitat du Grand Hamster. La densification du réseau routier multiplie en outre les obstacles pour les individus en

déplacement, entrave les communications entre populations, les isolant les unes des autres.

- **La mortalité routière** : le Grand Hamster est une victime régulière de la circulation routière. Ce facteur de mortalité non naturelle est d'autant plus important que les effectifs actuels sont faibles.



Que faire si on trouve un Grand Hamster ?

Bien que cela soit peu fréquent, il est possible de croiser au hasard d'une promenade un Grand Hamster. Dans ce cas, la priorité est de le laisser tranquille ! Ne tentez pas de l'attraper, c'est trop dangereux ! Malgré tous les efforts qui pourraient être faits, un Grand Hamster ne s'appriivoisera jamais. Si l'animal ne vous a pas remarqué, observez-le de loin puis retirez-vous discrètement.

Il se pourrait également que votre chat ou chien vous ramène un rongeur. S'il est entièrement noir sur le ventre, aucun doute, c'est un Grand Hamster. Contactez alors le Groupe d'étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (03 88 22 53 51) ou l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (03 88 98 40 36) et précisez l'endroit où vous l'avez trouvé et la cause de sa mort. Vous pouvez également entrer la donnée sur Faune Alsace (www.faune-alsace.org).

Attention : la conservation du cadavre, d'une partie du cadavre ou même du squelette est interdite.

Protéger le Grand Hamster : quelques dates importantes

En plus d'être inscrit sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine dans la catégorie « espèce en danger » et d'être protégé au titre des articles L1-4II et suivants du code de l'environnement, le hamster commun fait l'objet de diverses mesures de protection.

La Convention de Berne (1990)

La convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe, a été signée le 19 septembre 1979. La France a ratifié la convention en 1990. Le hamster commun est inscrit en Annexe II et a ainsi le statut d'espèce strictement protégée.

Directive Habitats-Faune-Flore n°92/43/CEE (1992)

La Directive Habitats-Faune-Flore, mesure prise par l'Union Européenne le 21 mai 1992, donne la liste des « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ». Elle a été mise en application en France par instruction aux préfets le 21 janvier 1993. Le hamster commun est inscrit à l'Annexe IV, qui stipule que les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte de l'espèce en interdisant la destruction, le dérangement et la détérioration de l'habitat.

Plan de conservation du Grand Hamster d'Alsace 2000-2004

Un comité de pilotage pour la mise en œuvre d'un plan de conservation a été créé le 24 août 1995 sous la responsabilité du Préfet de la région. Ce plan de restauration a démarré en 2000 et en 5 ans a permis de sensibiliser de nombreux acteurs (agriculteurs, grand public) à la nécessité d'agir en faveur de cette espèce.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Le hamster commun est inscrit dans cette liste (tout comme d'autres espèces de rongeurs mais aussi de chiroptères, d'insectivores, de carnivores ou encore d'ongulés).

Plan National d'Actions (PNA) 2007-2011

Le PNA 2007-2011 avait pour objectif la survie à long terme des populations du Grand Hamster en Alsace. Il s'articulait autour de 5 axes :

- acceptation de l'espèce par les exploitants agricoles ;
- préservation des habitats favorables ;

- suivi des populations ;
- sensibilisation du public et communication ;
- renforcement des populations et conservation ex-situ.

Ce PNA a montré une implication et des investissements réels de la part de l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Entre 2008 et 2009, trois Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) ont été créées afin de préserver les derniers noyaux de populations existantes. Pourtant, malgré certains signes d'espérance (relative stabilisation des effectifs, implication du monde agricole, etc.), ces efforts doivent être poursuivis, voire renforcés, pour assurer le bon état de conservation des populations alsaciennes.

Plan National d'Actions (PNA) 2012-2016

Les objectifs du plan national d'actions 2016-2012 sont :

- Conserver l'aire de présence actuelle (19 communes)
- Tripler l'effectif de hamsters comptabilisés par rapport à l'année - 2010 2011 et ainsi tendre vers l'objectif de populations viables de 1500 individus ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'habitat du hamster commun en Alsace et permettre ainsi :
 1. d'assurer un habitat adéquat à l'ensemble de l'aire de présence 2012-2010 ,
 2. de densifier les populations des zones de plus forte densité vers l'objectif de 2 terriers par hectare,
 3. de faciliter la reconnexion des sous-populations entre elles.

Les principales actions opérationnelles proposées dans les différents axes seront mises en œuvre d'une manière coordonnée et cohérente à l'échelle des territoires qui accueillent le hamster commun et qui seront l'objet de la reconquête territoriale future des populations de hamster.

Elle permettra :

- D'augmenter les populations dans les zones de forte densité afin d'assurer des tailles critiques (> 200 individus) pérennes de population dans ces îlots, par la mise en place de cultures favorables (sous condition de maintien d'une surface agricole disponible suffisante et actualisation des contractualisations agricoles) à partir d'une animation collective des exploitants agricoles associant les collectivités et d'une incitation à une contractualisation groupée des professionnels agricoles. L'objectif étant de parvenir à une population viable de hamster sur des unités de plusieurs centaines d'hectares avec une densité avoisinant 2 terriers par hectares.
- De maintenir et permettre la reconquête de l'espèce sur les zones de présence encore fragiles. En sus d'un maillage des cultures favorables et la mise en place de bandes refuges (céréales à paille et/ou luzerne non récoltées), les actions de restauration d'habitat seront combinées à des introductions de hamsters d'élevage permettant des mises en connexions

d'îlots de présence. Dans les communes où l'on observe une réduction du nombre de terriers, ces renforcements seront organisés préférentiellement sur la base de contractualisations pluriannuelles des lâchers afin de recouvrer une dynamique de population viable. Les réintroductions de hamster pourront dans certains cas se faire dans des zones temporairement dédiées à l'espèce proches des zones de présence fragiles afin d'assurer un essaimage d'individus vers ces zones.

- De favoriser la reconnexion entre populations, en articulant un urbanisme cohérent avec les enjeux de conservation, des infrastructures de transport franchissables et un maillage de cultures favorables dans des îlots favorables à la reconnexion entre populations existantes ;
- De tendre vers l'objectif d'atteinte d'un état viable de la population, en accordant la priorité des interventions à la zone de protection stricte (qui comprend les zones de fortes densités) ;
- D'assurer une protection stricte de tous les spécimens quelle que soit leur localisation sur la plaine d'Alsace ;
- De préparer l'avenir en n'obérant pas des zones potentielles de développement de l'espèce et, assurant une mobilisation large des collectivités pour valoriser les bonnes pratiques en matière d'urbanisme prenant en compte les réservoirs de biodiversité et corridors à préserver, et rationaliser les approches de compensation pour assurer leur efficacité.

*Arrêté du 6 août 2012 relatif aux conditions dans lesquelles sont accordées les dérogations aux mesures de protection du hamster commun (*Cricetus cricetus*)*

Le présent arrêté précise les conditions dans lesquelles les dérogations prévues au 4^{ème} de l'article L. 2-4II du code de l'environnement relatives au hamster commun (*Cricetus cricetus*) peuvent être accordées par le ministre en charge de l'environnement, après avis du Conseil national de protection de la nature.

*Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la protection de l'habitat du hamster commun (*Cricetus cricetus*)*

Pour aller plus loin dans la connaissance de ces arrêtés, plusieurs des articles les constituant sont présents dans le Cd-Rom.

Pour en savoir plus

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Rubrique « Grand Hamster » :

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

La mission Hamster de l'ONCFS assure en partie la réalisation des actions du Plan national d'actions pour la préservation du Grand Hamster.

<http://www.oncfs.gouv.fr/Plan-de-restauration-du-Grand-Hamster-ru82/>

Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace :

Cette association a une activité forte liée à la protection du Grand Hamster. Il est possible de trouver des informations et une actualité liées à la protection du Grand Hamster.

<http://www.gepma.org>

Alsace Nature :

L'association a réalisé une exposition sur le Grand Hamster. Les contacter pour en savoir plus.

<http://alsacenature.org>

Réseau Ariena :

Le réseau alsacien d'éducation à la nature et à l'environnement regroupe un grand nombre d'associations d'éducation à la nature et à l'environnement. Pour trouver une association locale afin de mener un projet pédagogique autour du hamster, aller sur le site de l'Ariena, rubrique « réseau ».

<http://www.ariena.org>

Ce livret a été réalisé par le Gepma



Avec la participation de :

Florence Bonnafoux, Cécile Bouquier, Clotilde Herbillon (Dreal), Lionel Gresse (Conseil Régional Alsace), Erik Merkez (Sanef), Marie-Béatrice Devidts, Julie Roux, Bruno Ulrich (Gepma), Patrick Barbier (IA67), Julien Eidenschenck (ONCFS), Emmanuel Claerr (Rectorat), Juliette Touron, Yann Delahaie (Ariena).

Mise en page et illustrations :

Galingale - www.galingale.fr

Photos :

Julien Eidenschenck – ONCFS (Grand Hamster), Samuel Audinot – CG68 (buse, renard).

Impression :

Topcolor - Mars 2013

Dans le cadre du projet

« Le Grand Hamster – un animal pas si commun »

Coordonné par



**Association régionale pour l'initiation
à l'environnement et à la nature en Alsace**
Mission reconnue d'utilité publique

6 route de Bergheim - 67600 Sélestat
03 88 58 38 48 - info@ariena.org
www.ariena.org

Avec le soutien technique et financier de :

